

Programme de formation

« Aide à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) dans une exploitation agricole »

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure :

- d'élaborer leur propre Document Unique (DU),
- d'identifier les principales obligations des employeurs agricoles en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels,
- de s'appuyer sur des connaissances théoriques et pratiques, mais également sur une documentation complète dans un format papier (classeur sécurité) et informatique (clé USB).

Contenu de la formation

Matin :

- présentation rapide de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole (CAAA) et des modalités pour les déclarations d'Accident du Travail (AT) et de Maladie Professionnelle (MP),
- définition Danger et Risque,
- rappel du cadre juridique du DUER,
- présentation de l'approche méthodologique du DUERP (2 méthodes proposées),
- présentation du cadre général et réglementaire des obligations en matière d'hygiène et de sécurité (vérifications périodiques, autorisation de conduite, EPI...),
- autres obligations des employeurs en matière d'affichage et d'information des salariés.

Après-midi :

- visite d'une exploitation agricole (d'un stagiaire)
- analyse du travail réel avec un membre du personnel de l'exploitation
- début d'écriture du DUER de l'exploitation visitée
- débriefing en salle (sur l'exploitation si possible)